

Art. D 333-2 : (...) Des passerelles permettant une adaptation des parcours sont organisées entre les voies générale, technologique et professionnelle ainsi qu'entre les cycles de la voie professionnelle (...)

1 – De la VOIE PROFESSIONNELLE vers la VOIE PROFESSIONNELLE

Formation origine	Formation accueil	Référence	Avis	Procédure
<p>Terminale CAP Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous réserve d'obtention du diplôme - Spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel 	1^{ère} Professionnelle	Art. D. 337-57	" avis du conseil de classe de l'établissement d'origine"	<p>AFFELNET-Lycée</p> <p>AFFECTATION IA-DASEN</p>
<p>2^{nde} Professionnelle Condition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme intermédiaire est commun aux deux spécialités du baccalauréat professionnel 				
<p>Terminale CAP Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous réserve d'obtention du diplôme - Spécialité non cohérente avec celle du baccalauréat professionnel 	1^{ère} Professionnelle	Art. D. 337-58	<p>" avis de l'équipe pédagogique de la classe d'accueil"</p> <p>Après un stage d'immersion</p>	<p>AFFELNET-Lycée</p> <p>DECISION RECTEUR AFFECTATION IA-DASEN</p>
<p>2^{nde} Professionnelle Condition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme intermédiaire n'est pas commun aux deux spécialités du baccalauréat professionnel 				

2 – De la VOIE PROFESSIONNELLE vers la VOIE GENERALE et TECHNOLOGIQUE

Formation origine	Formation accueil	Référence	Avis	Procédure
<ul style="list-style-type: none"> - Terminale CAP (Sous réserve d'obtention du diplôme) - 2nde Professionnelle - 1^{ère} Professionnelle 	<p style="text-align: center;">1^{ère} Générale</p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p style="text-align: center;">1^{ère} Technologique</p>	Art. D. 333-18	<i>"avis du conseil de classe de l'établissement fréquenté"</i>	<p>AFFELNET-Lycée</p> <p>AUTORISATION IA-DASEN AFFECTATION IA-DASEN</p>

3 – De la VOIE GENERALE et TECHNOLOGIQUE vers la VOIE PROFESSIONNELLE

Formation origine	Formation accueil	Référence	Avis	Procédure
<ul style="list-style-type: none"> - 2nde Générale et Technologique (Hors « parcours-passerelles ») - 1^{ère} Générale - 1^{ère} Technologique 	1^{ère} Professionnelle	Art. D. 333-18 - 1	<p><i>"avis de l'équipe pédagogique de la classe de l'établissement d'accueil"</i></p> <p>après un stage d'immersion</p>	<p>AFFELNET-Lycée</p> <p>AUTORISATION RECTEUR AFFECTATION IA-DASEN</p>